

01 Sep 2023 -15:12

Appartient à Conseil des ministres du 1er septembre 2023

Soutien supplémentaire au personnel soignant

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au soutien du personnel soignant afin d'augmenter leur satisfaction professionnelle.

Compte tenu de la pénurie de personnel dans le secteur des soins de santé, le gouvernement a décidé lors du Conseil des ministres du 20 juillet 2022 de prendre les mesures suivantes pour augmenter l'afflux et surtout la rétention dans la profession :

- 20 millions d'euros mis à disposition pour le recrutement de personnel de soutien au personnel soignant
- 23 millions d'euros mis à disposition pour renforcer l'afflux de personnel soignant

Vingt millions d'euros ont à nouveau été mis à disposition pour le recrutement de personnel de soutien. Plusieurs témoignages révèlent en effet que le personnel infirmier arrête de travailler dans les soins parce qu'il ne dispose plus de suffisamment de temps pour être en contact direct avec les patients, entre autres à cause de tâches administratives ou logistiques. La délégation d'une partie de ces tâches permet de libérer du temps pour le contact direct avec les patients et de prodiguer des soins infirmiers efficaces.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be